This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 828,519

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

COMTE HENRY D'IDÉVILLE

La Comtesse

DE

LAVALLETTE

(ÉMILIE DE BEAUHARNAIS)

PARIS
Honoré CHAMPION, Libraire
[illegible], QUAI MALAQUAIS, [illegible]

1886

DC
198
.L4
I19

13-20607

La Comtesse

DE

LAVALLETTE

(ÉMILIE DE BEAUHARNAIS)

TIRÉ A CENT CINQUANTE EXEMPLAIRES

COMTE HENRY D'IDEVILLE

La Comtesse
DE
LAVALLETTE
(ÉMILIE DE BEAUHARNAIS)

ET L'HOTEL DE LA RUE

DE
LA ROCHEFOUCAULD

(Vieilles maisons et Jeunes Souvenirs)

PARIS
HONORÉ CHAMPION, LIBRAIRE
15, QUAI MALAQUAIS, 15

1886

COMTE HENRY D'IDEVILLE

La Comtesse
DE
LAVALLETTE

(ÉMILIE DE BEAUHARNAIS)

PARIS
Honoré CHAMPION, Libraire
15, QUAI MALAQUAIS, 15

1886

toire, grave, cordiale et charmante, autant par le rayonnement de ses vertus que par la séduction de sa beauté. Après la victoire de Hohenlinden, le Premier Consul rappela à Paris son ministre, et lorsqu'il plaça la couronne impériale sur le front de Joséphine, la nièce de la nouvelle impératrice fut nommée dame d'atour.

« On la vit aux Tuileries ce qu'elle avait été en Allemagne ; mais le jour s'approchait où ses qualités si discrètes et si nobles allaient s'épanouir dans un plus large milieu, où cette femme accomplie, cette épouse pieuse, cette mère dévouée allait devenir une héroïne, tout naturellement, presque sans s'en douter. Qui ne redirait, parmi les contemporains de la Restauration, les détails pathétiques de l'évasion de l'ancien directeur général des postes sous les Cent jours, du comte de Lavallette, arraché à l'échafaud politique de 1815, par le miracle d'une intelligente audace ? Les poètes ont chanté le courage inspiré de Mme de Lavallette ; tous les cœurs ont battu d'une émotion enthousiaste au récit de ce drame sublime, où le devoir domestique s'élève jusqu'à l'acceptation du martyre. Mme de Lavallette avait

13-20607

La Comtesse

DE

LAVALLETTE

(ÉMILIE DE BEAUHARNAIS)

II

Antoine-Marie Chamans Lavallette, né en 1769, était fils d'un riche négociant de Paris. Après avoir fait ses humanités au collège d'Harcourt, il avait commencé ses études ecclésiastiques et était déjà bibliothécaire à Sainte-Genevièvequand éclata la Révolution. Il accueillit avec enthousiasme la régénération sociale : toutefois son honnêteté s'indigna contre les excès révolutionnaires. Comme garde nationale, il défendit vaillamment le roi Louis XVI au 10 août et signa plus tard la pétition adressée à la Convention en faveur du souverain déchu. Engagé volontaire dans l'armée des Alpes, sous Baragueyd'Hilliers, il devint bientôt aide de camp du général. Il eut ensuite la bonne fortune de passer sous les ordres de Bonaparte. Capitaine à Arcole, aide de camp du jeune vainqueur de l'Autriche, Lavallette n'était pas seulement un officier distingué. Il avait, ce que Bonaparte rencontrait plus difficilement parmi ses compagnons d'armes, une instruc-

tion solide, la finesse et l'intelligence, les manières d'un homme du monde. Aussi fut-il chargé par lui de plusieurs missions secrètes très importantes.

Pour mieux s'attacher son aide-de-camp favori, au moment de s'embarquer pour l'Egypte, le général Bonaparte lui faisait épouser, en 1799, la nièce de sa femme, la jeune Joséphine-Emilie-Louise de Beauharnais, fille du marquis de Beauharnais, chef de la branche aînée de cette famille.

M. de Lavallette dans ses Mémoires raconte les curieux détails qui précédèrent son mariage et le choix imposé par son chef, le général Bonaparte. Ce fut peu de jours après le retour du vainqueur d'Arcole à Paris et avant son départ pour la campagne d'Egypte qu'eut lieu la scène suivante. — La jeune Emilie de Beauharnais, que le général Bonaparte destinait à son aide de camp Lavallette, était sous la tutelle de sa tante et placée dans le pensionnat de Mme Campan. Son père, en effet, le marquis François de Beauharnais, étant émigré, sa mère divorcée et remariée avait renoncé en faveur de sa belle-sœur, la femme du général Bonaparte, à ses droits sur sa fille.

« Un jour, dit M. de Lavallette, que j'accompagnais le général Bonaparte à la trésorerie pour presser l'expédition des fonds dont la marine avait besoin à Toulon, il fit diriger sa voiture par les nouveaux boulevards pour causer à son aise. « Je ne peux vous faire chef d'escadron, me dit-il, il faut donc que je vous marie; je veux vous faire épouser Emilie de Beauharnais; elle est très belle et bien élevée. La connaissez-vous? — Je l'ai vue deux fois. Mais, mon général, je suis sans fortune et nous allons en Egypte, et je pourrais bien y être tué; que deviendra la pauvre veuve? Je n'ai pas d'ailleurs de goût pour le mariage. — Il faut se marier pour avoir des enfants; c'est le grand but de la vie. Etre tué, cela est possible, alors elle sera la veuve d'un de mes aides de camp, d'un défenseur de la patrie; elle aura une pension et pourra s'établir avantageusement. Maintenant, fille d'un émigré, personne ne veut d'elle; ma femme ne peut conduire sa nièce dans le monde, la pauvre enfant est digne d'un meilleur sort. Il faut que cette affaire soit terminée promptement, causez ce soir avec Mme Bonaparte; la mère a déjà donné son consentement. Dans huit jours la noce, et

je vous donnerai quinze jours de bon temps. Vous viendrez me rejoindre à Toulon le 29. » Il me parlait ainsi le 9. Je riais pendant ce discours. — Enfin, lui répondis-je, je ferai tout ce que vous voudrez; mais la jeune personne voudra-t-elle de moi? Je ne veux pas la contraindre. — C'est une enfant qui s'ennuie à la pension, qui sera malheureuse chez sa mère. Pendant votre absence, elle ira vivre chez son grand-père à Fontainebleau. Vous ne serez pas tué et dans deux ans vous la retrouverez. Allons, c'est une affaire arrangée. Dites au cocher de retourner à la maison. »

Le soir je m'approchai de Mme Bonaparte. Elle était prévenue, voulut bien me montrer de la satisfaction et m'appela son neveu. « Demain, me dit-elle, nous irons tous à Saint-Germain; je vous présenterai à ma nièce. Vous en serez enchanté; elle est charmante. » — Effectivement, le lendemain nous montâmes en calèche, le général, Mme Bonaparte, Eugène de Beauharnais, et nous descendîmes chez Mme Campan. C'était un événement; toutes les pensionnaires étaient aux fenêtres, dans les salons, dans les cours, car on avait donné congé. Bientôt on des-

cendit dans le jardin, et parmi ce troupeau de quarante jeunes personnes, je cherchais avec inquiétude celle qui m'était destinée. Sa cousine Hortense nous l'amena pour saluer le général et embrasser sa tante. Elle était effectivement la plus jolie. Une taille élevée et d'une élégance pleine de grâce, un visage charmant, de belles couleurs que la confusion augmentait, mais une timidité, un embarras qui fit rire le maître; mais il n'alla pas plus loin. Il fut décidé qu'on déjeunerait dans le jardin, sur l'herbe. J'étais cependant fort soucieux. Voudrait-elle de moi? N'obéissait-elle pas avec répugnance? Ce mariage si brusque, ce départ si prompt me chagrinaient.

« Quand on fut levé, et que le cercle fut rompu, je priai Eugène de conduire sa cousine dans une allée solitaire. Je les rejoignis, et il nous quitta. J'entrai alors en conversation; je ne lui cachai ni ma naissance, ni mon peu de fortune. « Je n'ai, lui dis-je, que mon épée et la bienveillance du général, et je vous quitte dans quinze jours. Ouvrez-moi votre cœur, je me sens disposé à vous aimer de toute mon âme; mais cela ne suffit pas. Si cette union n'est pas de votre goût,

confiez-le moi ; il ne me sera pas difficile de trouver un prétexte pour la rompre. J'obtiendrai mon éloignement ; vous ne serez pas tourmentée ; je garderai votre secret. » Elle avait les yeux baissés ; pour toute réponse, elle sourit et me donna le bouquet qu'elle tenait à la main. Je l'embrassai. Nous revînmes lentement vers la campagne, et huit jours après nous allâmes à la municipalité. Le lendemain, un pauvre prêtre insermenté nous maria dans le petit couvent de la Conception, rue Saint-Honoré. C'était à peu près défendu, mais Emilie y tenait beaucoup, car elle avait une piété douce et sincère.

« Peu de jours après mon mariage, je dus m'occuper en secret des préparatifs de mon départ pour Toulon, où le général en chef était déjà arrivé. Il fut convenu qu'elle partagerait le temps de mon absence entre sa tante et son grand-père ; qui avait alors quatre-vingt-six ans, et qui conservait, dans un âge si avancé, une tête saine, une égalité de caractère aimable et une véritable adoration pour sa petite-fille. Je la quittai sans lui faire mes adieux ; ils auraient été trop pénibles.

« Je ne revins que dix-huit mois après.

Ainsi mes pressentiments furent démentis par l'événement. De huit aides de camp que nous étions, quatre périrent : Julien et Sulkowsky, assassiné par les Arabes ; Crônier, tué au siège de Saint-Jean-d'Acre, et Guibert, à la bataille d'Aboukir. Duroc et Eugène Beauharnais furent gravement blessés. Merlin et moi seuls échappâmes. La gloire et la fortune coûtaient cher auprès du général Bonaparte ! »

Après le retour d'Egypte, Bonaparte, devenu Premier Consul, envoya Lavallette en qualité de ministre plénipotentiaire en Saxe, d'où il le rappela pour lui confier le grand service des Postes après le couronnement. Il le nommait en 1808 conseiller d'Etat, comte de l'Empire et grand officier de la Légion d'honneur.

Il faut se reporter aux premiers jours de l'Empire, à cette époque glorieuse où la France avait englobé des royaumes et comptait cent trente départements, pour comprendre l'importance de la mission de M. de Lavallette. Ces délicates fonctions, il les remplit avec une activité puissante, une intelligence peu commune et un rare génie d'organisation.

je vous donnerai quinze jours de bon temps. Vous viendrez me rejoindre à Toulon le 29. » Il me parlait ainsi le 9. Je riais pendant ce discours. — Enfin, lui répondis-je, je ferai tout ce que vous voudrez; mais la jeune personne voudra-t-elle de moi? Je ne veux pas la contraindre. — C'est une enfant qui s'ennuie à la pension, qui sera malheureuse chez sa mère. Pendant votre absence, elle ira vivre chez son grand-père à Fontainebleau. Vous ne serez pas tué et dans deux ans vous la retrouverez. Allons, c'est une affaire arrangée. Dites au cocher de retourner à la maison. »

Le soir je m'approchai de Mme Bonaparte. Elle était prévenue, voulut bien me montrer de la satisfaction et m'appela son neveu. « Demain, me dit-elle, nous irons tous à Saint-Germain ; je vous présenterai à ma nièce. Vous en serez enchanté ; elle est charmante. » — Effectivement, le lendemain nous montâmes en calèche, le général, Mme Bonaparte, Eugène de Beauharnais, et nous descendîmes chez Mme Campan. C'était un événement ; toutes les pensionnaires étaient aux fenêtres, dans les salons, dans les cours, car on avait donné congé. Bientôt on des-

III

Jusqu'en 1814, au moment de la chute du colosse impérial, M. de Lavallette conserva la direction générale des Postes. Après la rentrée du roi Louis XVIII à Paris, le comte Ferrand lui succéda. Toutefois, demeuré fidèle au culte de son souverain, M. de Lavallette attendait avec résignation le relèvement de l'Empire. Aussi, dès que Napoléon eut quitté l'île d'Elbe et que la nouvelle de son débarquement fut parvenue à Paris, l'ancien directeur général, prit, de lui-même, possession de l'Hôtel des Postes. Dès le 20 mars, il s'emparait du service, expédiait les courriers et envoyait des circulaires dans tout l'empire. Les *Cent jours* ayant pris fin, et l'empereur étant de nouveau renversé par la coalition européenne, M. de Lavallette fut arrêté à Paris le 14 juillet 1815.

Mis en jugement, c'est en vain qu'il réclama un tribunal militaire. Il fut traduit devant la cour d'assises du département de la Seine. Après la défense éloquente de son avocat

Me Tripier, l'accusé lui-même, prenant la parole fit un court exposé de sa conduite depuis 1789, d'une façon claire et éloquente.

Le verdict du jury le condamna à mor le 21 novembre 1815. Il entendit son arrêt avec le même calme, la même dignité qu'il avait montrés dans les débats. Son pourvoi en cassation fut rejeté le 14 décembre,

C'est en vain que la comtesse de Lavallette, grâce aux démarches d'une de ses amies intimes, la princesse de Vaudemont, obtint une audience du roi et se jeta aux pieds de la duchesse d'Angoulême. — L'arrêt de mort était décidé et l'exécution fixée au 21 décembre.

C'est alors que, prenant conseil de son courage et de son dévouement, Mme de Lavallette sauva son mari par un admirable stratagème.

J'ai trouvé à la Bibliothèque de la rue de Richelieu un petit placard imprimé sur papier à chandelle, que les crieurs publics vendirent dans les rues de Paris, le lendemain de l'évasion. Il est intitulé : *Vie politique et militaire de Marie Chamans de Lavallette, ancien aide de camp de Bonaparte et ex-directeur des Postes.* Cet écrit est d'autant plus

curieux qu'avant d'être répandu à Paris et vendu sur la voie publique, il avait reçu le visa de l'autorité. Le procès, en effet, venait d'avoir un grand retentissement et le gouvernement de la Restauration était accusé d'avoir torturé en vain la victime, détenue en prison depuis le mois de juillet. Sous la rubrique : *Evasion de Lavallette*, le placard se termine par un récit très exact et très impartial de l'événement, tel qu'il résulte, d'ailleurs, des débats du procès, insérés au *Moniteur officiel.*

« *Evasion de Lavallette.* — Quelques personnes se sont étonnées et peut-être se sont plaintes de la lenteur d'un procès fameux (le procès du maréchal Ney) qui vient d'être jugé avec la plus imposante solennité. Cette lenteur tenait à la rigoureuse observation de toutes les formes, à la régularité juridique dont on avait voulu d'autant moins s'écarter que le coupable était plus célèbre et le crime plus manifeste.

La même régularité, la même exactitude dans les formes avaient été appliquées au procès de M. de Lavallette. Il n'y avait eu de lenteur que celles de la justice et de la loi.

voir ces trois femmes sortir tous les soirs de la prison, et peut-être aussi touchés de compassion sur l'infortune et la mauvaise santé de Mme de Lavallette, ils ont négligé de s'assurer de l'identité de sa personne.

« Trois minutes après, le concierge s'est rendu dans la chambre du condamné. Quelle surprise d'y trouver la femme au lieu du mari ! « Ah ! madame, s'écrie-t-il, ainsi que « Mme de Lavallette l'a déclaré elle-même, « qu'avez-vous fait ? vous m'avez perdu ! » Celle-ci le conjure de ne faire aucun bruit, et, craignant que son mari ne soit atteint si l'on se met sur-le-champ à sa poursuite, elle retient fortement le concierge par le bras, s'accroche à lui et lui déchire la manche de son habit.

« Le concierge désespéré court au greffe, avertit les gardiens de la prison de ce qui est arrivé, et leur crie d'appeler d'aller de tous côtés à la recherche du prisonnier.

« Ceux-ci se dirigent sur plusieurs points. — Deux d'entre eux rencontrent sur le Pont-Neuf la même chaise à porteurs dans laquelle Mme de Lavallette avait coutume de se rendre à la prison et y était venue hier

(la veille). Ils l'arrêtent à l'instant ; mais le prisonnier fugitif l'avait déjà quittée. — Aussitôt que l'évasion de Lavallette a été connue, des ordres ont été donnés pour fermer les barrières, et elles étaient encore fermées le 21 à sept heures. — De nombreuses perquisitions ont été faites à Paris ; des estafettes ont été expédiées par toutes les routes pour porter en tous lieux le signalement du condamné.

« Immédiatement après la nouvelle de l'évasion, M. le ministre et M. le préfet de police, comte Anglès, se sont transportés à la Conciergerie. Son Excellence y a interrogé tous les employés de la prison ; elle y a ordonné l'arrestation du concierge et d'un porte-clefs. — Le premier paraît coupable de négligence et le second est soupçonné d'avoir facilité l'évasion. »

L'évasion du prisonnier avait été concertée peu de jours auparavant entre Mme de Lavallette et M. de Baudus, ancien émigré et écrivain de talent. Le jeune Baudus, que M. de Lavallette avait connu en Allemagne et auquel il avait rendu des service, venait souvent voir le prisonnier à la Conciergerie. Lorsque le plan fut mûr dans sa tête, la

comtesse de Lavallette s'adressa à Baudus pour trouver un asile où l'on pût cacher son mari au cas où elle parviendrait à le faire sortir de prison. M. de Baudus était fort lié avec M. Bresson, ancien conventionnel, député girondin, et qui en ce moment occupait le poste de directeur au ministère des Affaires étrangères. Le jeune homme se souvint avoir entendu dire à Mme Bresson qu'elle avait fait vœu de sauver un proscrit politiqui, en souvenir de l'asile que son mari poursuivi et proscrit avait reçu dans les Vosges pendant la Révolution. Il confia tout à Mme Bresson. Celle-ci, très fidèle à son engagement, se mit avec le plus entier dévouement à la disposition de Mme de Lavallette pour mener à bonne fin sa touchante et admirable entreprise.

Mais reprenons les faits. Après avoir traversé la geôle et passé devant le personnel qui le regardait avec curiosité, le prisonnier, une fois dans la rue, eut un moment terrible d'angoisse. Un des porteurs de la chaise s'était esquivé. Il fallut attendre quelques secondes pour le remplacer.....

A peu de distance du Palais de Justice, sur le quai de l'Horloge, M. de Lavallette descen-

dit de la chaise à porteurs et y laissa sa fille Joséphine avec sa gouvernante. Il fut aussitôt rejoint par M. de Baudus qui guettait avec anxiété son arrivée. Un cabriolet attendait le fugitif : le cocher, qui n'était autre qu'un ami, complice le comte de Chassenon, auditeur au conseil d'Etat, le conduisit rapidement au coin de la rue Plumet, aujourd'hui rue Oudinot. La voiture appartenait au comte de St-Aignan, autre ami de M. de Lavallette. Pendant le trajet, le prisonnier avait eu le temps de dépouiller ses vêtements et de se déguiser en laquais. M. de Baudus, qui s'était, de son côté, rendu rue Plumet, emmena à pied son faux domestique jusqu'à l'hôtel du ministère des Affaires Etrangères, situé alors rue du Bac. C'est là que M. de Lavallette reçut un asile et demeura caché jusqu'au 9 janvier 1816, dans une petite chambre dépendant de l'appartement de M. Bresson. De son réduit, l'ancien prisonnier entendait les crieurs publics annonçant « l'évasion du célèbre Lavallette » et vendant le placard que nous avons cité.

« Il était huit heures du soir, dit M. de Lavallette dans ses Mémoires, » la pluie tombait à torrents, la nuit était profonde et la solitude complète dans cette partie du fau-

bourg Saint-Germain. Je marchais avec peine, Baudus avançait rapidement et ce n'était qu'avec effort que je pouvais conserver ma distance. Nous rencontrâmes des gendarmes qui couraient au galop et qui ne se doutaient guère que j'étais là, car c'était probablement à moi qu'ils en voulaient. Enfin, après plus d'une demi-heure de marche, Baudus s'arrêta un instant rue de Grenelle, près la rue du Bac.

« Je vais entrer, me dit-il, dans un hôtel.
« Pendant que je parlerai au suisse, avancez
« dans la cour. Vous trouverez un escalier à
« gauche; montez-le jusqu'au dernier étage.
« Avancez dans un corridor obscur que vous
« trouverez à droite. Au fond est une pile de
« bois, tenez-vous là et attendez. »

« Nous fîmes alors quelques pas dans la rue du Bac, et une sorte de vertige me prit quand je le vis frapper à la porte du ministère des Affaires Etrangères occupé alors par M. le duc de Richelieu. Baudus entra le premier et pendant qu'il parlait au suisse qui avait la tête hors de sa loge, je passai rapidement : « Où va cet homme ? » s'écria-t-il : « C'est mon domestique. » Je gagnai l'escalier jusqu'au troisième étage et j'arrivai à

l'endroit qui m'avait été indiqué A peine y étais-je que j'entendis le froissement d'une robe. Je me sentis prendre doucement par le bras; on me poussa dans une chambre, et la porte fut fermée sur moi. J'avançai vers un poêle allumé et qui jetait une lueur fort incertaine.

« En plaçant mes mains sur le poêle pour me chauffer, je trouvai un flambeau et un paquet d'allumettes. Je compris que je pouvais éclairer ma chambre. A l'aide d'une bougie j'examinai mon nouveau domicile. C'était une chambre de médiocre grandeur, à mansarde. Un lit fort propre, une commode, deux chaises et le petit poêle de faïence. Sur la commode était un papier sur lequel je trouvai écrit : « Point de bruit, n'ouvrez « la fenêtre que la nuit, chaussez-vous de « pantoufles de lisière et attendez avec pa- « tience. » A côté de ce papier était une bouteille d'excellent vin de Bordeaux, plusieurs volumes de Molière et de Rabelais et un joli panier qui renfermait des éponges, des savons parfumés, de la pâte d'amande et tous les petits instruments d'une toilette soignée.

« Ces attentions délicates et la jolie écri-

ture du billet m'indiquaient des hôtes qui joignaient aux plus généreux sentiments des mœurs élégantes et de bon goût. Mais pourquoi l'hôtel des Affaires Etrangères ? je n'avais jamais vu le duc de Richelieu. Quel intérêt pouvais-je inspirer au roi? D'ailleurs, il eût été si simple d'accorder ma grâce ! Si j'étais là par la volonté du ministre, pourquoi violer des devoirs sacrés, la loyauté qu'il devait à son souverain, s'associer au parti de Bonaparte et sauver un criminel d'Etat condamné comme conspirateur ? »

A onze heures du soir, la porte s'ouvrit et M. de Lavallette vit entrer une jeune femme accompagnée d'une charmante enfant de quatorze ans ; c'étaient Mme Bresson et sa fille qui venaient apporter de la nourriture à leur prisonnier. — « Nous ne nous connais-« sons pas, lui dit-elle, mais je suis heureuse « de m'associer à l'héroïque action de Mme « de Lavallette », et elle lui expliqua par suite de quelles circonstances elle s'était offerte à M. de Baudus pour lui donner un asile. Quelques instants après, entrait M. Bresson, qui s'entretint longtemps avec son nouvel hôte. M. de Lavallette, qui avait été en 1801 envoyé par le premier consul comme

ministre plénipotentiaire à Dresde, avait eu l'occasion d'entrevoir à cette époque M. Bresson, attaché déjà au département des Relations Extérieures.

IV

La nouvelle de l'évasion de Lavallette produisit à Paris une profonde sensation. Les libéraux et les Bonapartistes ne dissimulaient pas leur joie ; mais les ultrà voyaient avec rage cette victime échappée au bourreau. On assure qu'en apprenant l'événement, Louis XVIII aurait prononcé ces belles paroles : « Mme de Lavallette a seule fait son devoir. »

Lorsqu'il vit son ministre de la Police, M. Decazes, le roi l'accueillit par ces mots : « Vous verrez qu'on dira que c'est nous ! » La Chambre des députés se montra, en effet, très irritée. La politique exclut la pitié et n'obéit qu'aux sentiments de haine. La droite s'en prit au ministère. Une proposition de mise en accusation fut déposée par M. Humbert de Sesmaisons.

La proposition fut prise en considération, une commission fut nommée, le rapporteur choisi. Le rapport devait conclure par une adresse au Roi dans laquelle la Chambre déclarerait que les ministres de la police et de

ministre plénipotentiaire à Dresde, avait eu l'occasion d'entrevoir à cette époque M. Bresson, attaché déjà au département des Relations Extérieures.

IV

La nouvelle de l'évasion de Lavallette produisit à Paris une profonde sensation. Les libéraux et les Bonapartistes ne dissimulaient pas leur joie ; mais les ultrà voyaient avec rage cette victime échappée au bourreau. On assure qu'en apprenant l'événement, Louis XVIII aurait prononcé ces belles paroles : « Mme de Lavallette a seule fait son devoir. »

Lorsqu'il vit son ministre de la Police, M. Decazes, le roi l'accueillit par ces mots : « Vous verrez qu'on dira que c'est nous ! » La Chambre des députés se montra, en effet, très irritée. La politique exclut la pitié et n'obéit qu'aux sentiments de haine. La droite s'en prit au ministère. Une proposition de mise en accusation fut déposée par M. Humbert de Sesmaisons.

La proposition fut prise en considération, une commission fut nommée, le rapporteur choisi. Le rapport devait conclure par une adresse au Roi dans laquelle la Chambre déclarerait que les ministres de la police et de

la justice, M. Decazes et M. Barbé-Marbois, avaient perdu, par leur négligence, la confiance de la nation. Louis XVIII, informé de ce projet, fit savoir à la commission que sa réponse serait celle-ci : « Vous parlez de la confiance de la nation ! Eh bien, je la con-« sulterai. » Cette menace aurait, dit-on, fait échouer le rapport.

Dans son *Histoire de la Restauration*, M. de Lamartine écrit ceci « des cris de rage s'élevèrent de la Chambre des députés, au récit de l'évasion de Lavallette. Nous les rappelons pour la honte des partis. Pour l'honneur de la nature humaine, nous ne nommons pas ces vociférateurs. On eût dit que le salut de la monarchie tenait à la tête de ce prisonnier et au veuvage de cette femme.! Le ressentiment de la colère trompée gronda ce jour-là sur les ministres et sur le roi lui-même. »

M. de Lavallette resta caché à l'hôtel du ministère des Affaires Etrangères jusqu'au 9 janvier et parvint à s'échapper de Paris dans les circonstances suivantes. Nous reprenons encore ici ses Mémoires :

« La princesse de Vaudemont, inquiète de me savoir encore à Paris, quoiqu'elle ignorât

chez qui, me cherchait des libérateurs. Elle se confia à la comtesse de Saint-Aignan, née Caulaincourt, une des personnes les plus spirituelles de la société, dont la bonté est inépuisable et le courage du cœur sans bornes. Celle-ci proposa donc à la jeune princesse de sonder un jeune Anglais, M. Bruce, que toutes les deux voyaient souvent. Bruce, enchanté de contribuer à sauver un infortuné échappé à l'échafaud d'une façon si merveilleuse accepta avec transport la proposition de ces dames et alla la confier au général Robert Wilson. Le général partagea l'enthousiasme de son jeune ami. Il avait échoué dans ses tentatives pour sauver le maréchal Ney et espérait bien prendre sa revanche avec moi. »

Je trouve dans un récent volume, les *Souvenirs du duc de Broglie* une page des plus intéressantes consacrée à M. de Lavallette. Le duc Achille de Broglie, père du duc de Broglie actuel, ne craint point de juger sévèrement l'attitude de la cour des Tuileries à cette époque. Esprit indépendant, libéral, mais avant tout nature droite, franche et élevée, l'ancien auditeur du conseil d'Etat de Napoléon Ier, créé pair de France en 1814,

exprime ses sentiments avec une entière liberté :

« N'ayant pas encore tout à fait trente ans, j'en prenais prétexte pour négliger les séances de la Chambre des Pairs, mais je suivais assidûment celles de l'autre Chambre, où tout ce que j'entendais nourrissait de plus en plus mon aversion pour le parti dominant. Je n'exagère rien en affirmant que les violences de ce parti, dans la Chambre et hors de la Chambre, à la tribune et dans les tribunes, portant habit ou portant jupon, rappelaient trait pour trait les plus mauvais jours de la Convention nationale. Ce fut surtout à l'issue du procès de M. de Lavalletie que la fureur, c'est le mot propre, fut portée à son comble, et l'on peut dire que ce procès fut un véritable bonheur, en ce sens que, n'ayant coûté la vie à personne, il éclaira tout le monde, et divisa en deux camps, d'une part les jacobins de la royauté, de l'autre les hommes honnêtes et sensés, quelles que fussent leur origine et la nuance de leurs opinions.

« Je ne dirai rien du fond même de ce procès : jamais l'iniquité ne s'est montrée plus effrontée; ni de la déposition de M. Ferrand.

Je n'ai jamais pu, depuis, approcher de lui sans indignation et sans dégoût.

« Mais, je le déclare, rien ne peut donner l'idée de la joie que causa dans Paris l'évasion du condamné; dans tout Paris s'entend, moins la cour et le faubourg Saint-Germain. Pour peu de chose, on aurait illuminé. Le matin, de bonne heure, je vis entrer chez moi M. de Montrond, qui me dit avec un sang-froid que lui seul savait garder en plaisantant: « — Habillez-vous; préparez-vous; armez-vous; un grand forfait vient d'être commis, M. de Lavallette, au mépris de toutes les lois divines et humaines, s'est échappé de sa prison dans une chaise à porteurs; et le roi, à cette nouvelle, est monté, de son côté, dans une autre chaise à porteurs; il le poursuit en toute hâte, mais on craint qu'il ne puisse l'atteindre, les porteurs de M. de Lavallette ont de l'avance, et il n'est pas si gros que le roi.

« J'étais plutôt tenté de lui sauter au cou que de rire. M. Bresson fit, sans doute, un grand acte de courage et de générosité en recevant le proscrit dans son appartement, dans le propre hôtel des Affaires Etrangères; il brava la terreur blanche, comme il avait

exprime ses sentiments avec une entière liberté :

« N'ayant pas encore tout à fait trente ans, j'en prenais prétexte pour négliger les séances de la Chambre des Pairs, mais je suivais assidûment celles de l'autre Chambre, où tout ce que j'entendais nourrissait de plus en plus mon aversion pour le parti dominant. Je n'exagère rien en affirmant que les violences de ce parti, dans la Chambre et hors de la Chambre, à la tribune et dans les tribunes, portant habit ou portant jupon, rappelaient trait pour trait les plus mauvais jours de la Convention nationale. Ce fut surtout à l'issue du procès de M. de Lavallette que la fureur, c'est le mot propre, fut portée à son comble, et l'on peut dire que ce procès fut un véritable bonheur, en ce sens que, n'ayant coûté la vie à personne, il éclaira tout le monde, et divisa en deux camps, d'une part les jacobins de la royauté, de l'autre les hommes honnêtes et sensés, quelles que fussent leur origine et la nuance de leurs opinions.

« Je ne dirai rien du fond même de ce procès : jamais l'iniquité ne s'est montrée plus effrontée ; ni de la déposition de M. Ferrand.

V

Ce fut le 9 janvier 1816, à huit heures du soir, que Lavallette prit congé de ses hôtes. Tous étaient profondément émus. Après les avoir serrés une dernière fois sur son cœur, Lavallette se laissa conduire par MM. Bresson et de Baudus au coin de la rue de Grenelle où se trouvait le cabriolet prêté par M. de Saint-Aignan. La voiture traversa le Carrousel. Lavallette ne put s'empêcher de sourire en passant le long des nombreuses sentinelles qui bordaient la grille des Tuileries. Le château était illuminé, et, ce soir-là, bien des gens s'occupaient de lui. On arriva rue du Helder. Là, M. de Chassenon fit ses adieux à Lavallette qui monta lentement l'escalier du capitaine Hutchinson chez qui il retrouva M. Bruce et le général Wilson. Le départ eut lieu le lendemain à huit heures. Le général Wilson, habillé en grand uniforme, fit prendre place à ses côtés dans une calèche découverte au comte de Lavallette, vêtu d'un uniforme complet de colonel des

gardes. Le capitaine Hutchinson les escortait à cheval.

Ils passèrent ainsi la barrière Clichy. A droite et à gauche se trouvaient deux corps de garde, l'un anglais, l'autre français. Les soldats prirent les armes et saluèrent les officiers anglais. On traversa ainsi les villes et villages jusqu'à Compiègne, où les fugitifs trouvèrent une chaise de poste qui était partie de Paris par la barrière Saint-Denis. Aux relais, il fallait éviter les regards des gendarmes et des postillons. Mais grâce à la qualité du général Wilson, il n'y eut aucun incident malencontreux.

Après Cambrai, où l'on perdit trois heures aux portes de la ville, les fugitifs arrivèrent à Valenciennes, dernière ville de France sur cette route. Le maître de poste invita les voyageurs à porter leurs passeports pour les faire viser chez le capitaine de gendarmerie. « Vous n'avez pas lu mes qualités, « répondit tranquillement le général anglais. « Que ce capitaine se dérange s'il veut nous « voir ! »

Le maître de poste prit les passeports et alla lui-même chercher le visa. Il tardait beaucoup à venir, et M. de Lavallette était

dévoré d'inquiétude. Si cet officier de gendarmerie s'avisait de venir vérifier les signalements lui-même, il reconnaîtrait infailliblement l'ancien directeur des Postes. Heureusement, le temps était très froid, le jour commençait à poindre, l'officier resta couché et signa. La voiture franchit les portes. Sur le glacis, un douanier sévère voulut s'assurer si les voyageurs étaient en règle. Sa curiosité satisfaite, les chevaux s'élancèrent sur la route de Belgique, et bientôt on atteignit le territoire belge. Le condamné à mort était sauvé.

On arriva à Mons vers trois heures. Là le général Wilson et Lavallette dinèrent et s'occupèrent des arrangements nécessaires au nouveau voyage. Wilson écrivit plusieurs lettres, une pour le roi de Prusse, une pour M. Lamb, ministre d'Angleterre à Munich ; puis il prit congé du fugitif et revint à Paris par la route de Maubeuge, Soissons, et rentra à Paris par la Porte-Saint-Martin, après une absence de soixante heures.

Pendant ce temps-là, les agents du préfet de police le comte Anglès, toujours en observation autour des amis et des relations du comte de Lavallette, avaient remarqué l'ab-

gardes. Le capitaine Hutchinson les escortait à cheval.

Ils passèrent ainsi la barrière Clichy. A droite et à gauche se trouvaient deux corps de garde, l'un anglais, l'autre français. Les soldats prirent les armes et saluèrent les officiers anglais. On traversa ainsi les villes et villages jusqu'à Compiègne, où les fugitifs trouvèrent une chaise de poste qui était partie de Paris par la barrière Saint-Denis. Aux relais, il fallait éviter les regards des gendarmes et des postillons. Mais grâce à la qualité du général Wilson, il n'y eut aucun incident malencontreux.

Après Cambrai, où l'on perdit trois heures aux portes de la ville, les fugitifs arrivèrent à Valenciennes, dernière ville de France sur cette route. Le maître de poste invita les voyageurs à porter leurs passeports pour les faire viser chez le capitaine de gendarmerie. « Vous n'avez pas lu mes qualités, « répondit tranquillement le général anglais. « Que ce capitaine se dérange s'il veut nous « voir ! »

Le maître de poste prit les passeports et alla lui-même chercher le visa. Il tardait beaucoup à venir, et M. de Lavallette était

VI

M. de Lavallette, réfugié en Bavière, auprès des cousins germains de sa femme, le prince Eugène et la reine Hortense, duchesse de Saint-Leu, ne quitta la Bavière qu'en 1822, lorsqu'il eut reçu de Louis XVIII des lettres de grâce. Il mourut le 15 février 1830 à Paris, dans son hôtel de la rue Matignon.

Le comte de Lavallette, en mourant, avait confié la tutelle de sa chère martyre à l'un de ses amis, le comte Alexandre de La Rochefoucauld-Doudeauville. Après lui, mon père hérita de cette pieuse mission qui passa, au moment de sa mort, en 1851, aux mains du marquis de Quiqueran-Beaujeu, marié à une nièce du marquis de Beauharnais, seconde fille de Claude (1) de Beauharnais.

---

(1) *Le comte Claude de Beauharnais*, né en 1758, mort en 1819, était le fils de Fanny de Beauharnais, Chevalier d'honneur de l'Impératrice Marie-Louise, il fut pair de France sous la Restauration. Il eut deux

L'une des dernières volontés de M. de Lavallette, volonté exprimée dans son testament, avait été qu'une partie de la fortune de Mme de Lavallette fût consacrée à l'acquisition à Paris d'une grande habitation avec jardin, lorsque Mme de Lavallette ne pourrait plus sortir.

Ce vœu fut accompli en 1847 et, à cette époque, l'illustre veuve et sa fille purent s'installer dans un vaste hôtel situé au n° 19 de la rue de la Rochefoucauld. Cette habitation très importante, construite du temps de Louis XVI, et où est morte la célèbre tragédienne Mlle Duchesnoy (1), possède sur le

---

filles ; l'une, de son mariage avec Mlle de Marnésia : Stéphanie-Louise-Adrienne, mariée au grand-duc de Bade en 1806 ; l'autre, de son second mariage avec Mlle Fortin, fille d'un armateur de Nantes, Joséphine-Désirée, mariée en 1832 au marquis de Quiqueran-Beaujeu.

(1) Cet hôtel fut bâti par Arnauld de Laporte, intendant général de la marine, ministre sous Louis XVI et plus tard intendant de la liste civile en 1790. Inutile de dire que ce propriétaire parisien périt sur l'échafaud. L'immeuble fut acheté par une dame Bord. Mlle Duchesnoy mourut le 8 janvier 1835, dans cette maison qui portait alors le n° 7 de la rue La Rochefoucauld. Ce fut Mgr de Quélen lui-même,

jardin une façade avec deux ailes en retour qui donnent l'impression d'un château. Une avenue, ouvrant sur la rue de la *Tour des Dames*, sert d'accès aux voitures. Plusieurs grands arbres plantés au commencement du siècle et encore debout dérobent la vue des maisons du voisinage, si bien que cette belle demeure, avec ses allées ombreuses et ses pelouses a l'aspect et le calme d'une retraite et d'une oasis perdue dans la Chaussée-d'Antin.

---

l'archevêque de Paris, qui assista dans ses derniers moments la célèbre tragédienne. Mlle Duchesnoy, née à Valenciennes en 1777, fut successivement couturière à Paris, femme de chambre à Valenciennes. Elle avait un grand goût pour l'art théâtral. La protection de Legouvé et de Mme de Montesson lui permit de débuter en 1802. Ses débuts dans *Phèdre* furent un triomphe. Ses démêlés avec Mlle Georges sont célèbres dans les fastes du théâtre français. Mlle Duchesnoy, n'était pas belle, mais son talent souple était fait d'énergie et de sensibilité. — L'hôtel de la rue La Rochefoucauld, acheté en 1847 par les soins de mon père pour sa pupille, la comtesse de Lavallette, appartenait alors à des mineurs. Le rez-de-chaussée de l'hôtel était occupé par le chanteur Baroilhet, grand amateur de peinture qui y avait installé une galerie de tableaux remarquable.

L'une des dernières volontés de M. de Lavallette, volonté exprimée dans son testament, avait été qu'une partie de la fortune de Mme de Lavallette fût consacrée à l'acquisition à Paris d'une grande habitation avec jardin, lorsque Mme de Lavallette ne pourrait plus sortir.

Ce vœu fut accompli en 1847 et, à cette époque, l'illustre veuve et sa fille purent s'installer dans un vaste hôtel situé au n° 19 de la rue de la Rochefoucauld. Cette habitation très importante, construite du temps de Louis XVI, et où est morte la célèbre tragédienne Mlle Duchesnoy (1), possède sur le

---

filles ; l'une, de son mariage avec Mlle de Marnésia : Stéphanie-Louise-Adrienne, mariée au grand-duc de Bade en 1806 ; l'autre, de son second mariage avec Mlle Fortin, fille d'un armateur de Nantes, Joséphine-Désirée, mariée en 1832 au marquis de Quiqueran-Beaujeu.

(1) Cet hôtel fut bâti par Arnauld de Laporte, intendant général de la marine, ministre sous Louis XVI et plus tard intendant de la liste civile en 1790. Inutile de dire que ce propriétaire parisien périt sur l'échafaud. L'immeuble fut acheté par une dame Bord. Mlle Duchesnoy mourut le 8 janvier 1835, dans cette maison qui portait alors le n° 7 de la rue La Rochefoucauld. Ce fut Mgr de Quélen lui-même,

jardin une façade avec deux ailes en retour qui donnent l'impression d'un château. Une avenue, ouvrant sur la rue de la *Tour des Dames*, sert d'accès aux voitures. Plusieurs grands arbres plantés au commencement du siècle et encore debout dérobent la vue des maisons du voisinage, si bien que cette belle demeure, avec ses allées ombreuses et ses pelouses a l'aspect et le calme d'une retraite et d'une oasis perdue dans la Chaussée-d'Antin.

---

l'archevêque de Paris, qui assista dans ses derniers moments la célèbre tragédienne. Mlle Duchesnoy, née à Valenciennes en 1777, fut successivement couturière à Paris, femme de chambre à Valenciennes. Elle avait un grand goût pour l'art théâtral. La protection de Legouvé et de Mme de Montesson lui permit de débuter en 1802. Ses débuts dans *Phèdre* furent un triomphe. Ses démêlés avec Mlle Georges sont célèbres daus les fastes du théâtre français. Mlle Duchesnoy, n'était pas belle, mais son talent souple était fait d'énergie et de sensibilité. — L'hôtel de la rue La Rochefoucauld, acheté en 1847 par les soins de mon père pour sa pupille, la comtesse de Lavallette, appartenait alors à des mineurs. Le rez-de-chaussée de l'hôtel était occupé par le chanteur Baroilhet, grand amateur de peinture qui y avait installé une galerie de tableaux remarquable.

De grands salons de plain-pied s'ouvrent sur le jardin. La décoration des appartements rappelle le Directoire et l'Empire. Un premier salon octogone, où se tient habituellement la maîtresse de la maison, est garni de portraits de famille. C'est là que se trouvent le tableau de l'*Évasion*, peint par Horace Vernet et deux forts beaux portraits du comte et de la comtesse de Lavallette : le premier, par Robert Lefebvre; le second a été peint par Berthon, à la Conciergerie. Sur le panneau opposé, on voit une magnifique esquisse d'Isabey, représentant l'impératrice Joséphine, puis ses deux enfants, le prince Eugène et la reine Hortense. Plus loin, la comtesse *Fanny de Beauharnais* (1), la célèbre femme de let-

(1) *Fanny de Beauharnais*, née à Paris en 1742. Fille d'un receveur général des finances, elle épousa fort jeune le comte Claude de Beauharnais, chef d'escadre et vaillant marin. Ce Beauharnais, était l'oncle et en même temps le beau-père du marquis de Beauharnais, père de Mme Lavallette. Il était l'oncle du vicomte le général, père de la reine Hortense et du prince Eugène.

L'union de la jeune femme commenca par être heureuse, puis elle se sépara de son mari, voyagea en Europe. Revenue à Paris, elle ouvrit ses salons aux

tres, grand'tante de la baronne de Forget, et enfin son grand-père, le marquis François de Beauharnais, en costume d'ambassadeur. Sans parler des cadres contenant d'exquises et précieuses miniatures de famille, parmi lesquels le *Général Alexandre de Beauharnais* (1)

---

gens de lettres. C'était un bel esprit dans cette pléiade assez peu lumineuse, du reste, des Dorat, Lebrun, Bitaubé, Dussaux, Mercier, Cubières et Rétif de la Bretonne. Elle avait fait des vers à dix ans et en fit le reste de ses jours ainsi que des romans justement oubliés. Douée de beaucoup d'esprit, elle exhalait dans ses vers, comme on disait alors, une philosophie douce, pleine de sensibilité. Mais ses meilleures pièces ne s'élèvent pas au-dessus du médiocre. Elle mourut en 1813, après avoir publié une douzaine de volumes.

Fanny de Beauharnais eut trois enfants, un fils, le comte Claude et deux filles : l'une épousa son oncle, le marquis François de Beauharnais, père de Mme de Lavallette. La seconde épousa le général François de Barral, d'une illustre famille du Dauphiné, frère du comte de Barral, archevêque de Tours et aumônier de l'Impératrice Joséphine, et du marquis de Montferrat, leur aîné. Le général de Barral, devenu préfet de Bourges, eut deux fils, le comte Hippolyte et le vicomte Octave, qui, après avoir servi comme militaires sous leur cousin, Napoléon Ier, furent tous deux sénateurs sous Napoléon III.

(1) *Alexandre, vicomte de Beauharnais*, frère du

et sa femme, la future impératrice, le salon

---

marquis François de Beauharnais, né à la Martinique en 1760, député par la noblesse de la Sénéchaussée de Blois, aux Etats-Généraux de 1789, adopta les principes de la Révolution. Général en 1792, commandant l'armée du Rhin en 1793, il refusa le ministère de la guerre.

Les exigences des commissaires de la Convention le déterminèrent à résigner son commandement et il se retira dans sa terre, où il fut arrêté, transporté à Paris et exécuté le 23 juillet 1794. — Il avait épousé à la Martinique Joséphine de Tascher de la Pagerie, qui devint, après sa mort, épouse du général Bonaparte et impératrice. Il avait eu d'elle deux enfants, le prince Eugène et la reine Hortense.

Eugène de Beauharnais a laissé de son mariage avec la princesse de Bavière six enfants, dont deux garçons et quatre filles; l'aîné, époux de la reine dona Maria de Portugal, est mort en 1835; le cadet, Maximilien-Joseph, duc de Leuchtemberg, qui avait épousé en 1842 l'archiduchesse Olga, fille de l'empereur Nicolas est mort en 1853. — La grande-duchesse Joséphine, l'aînée des filles du prince Eugène, a été Reine de Suède; la seconde, Eugénie-Hortense, mariée au prince de Hohenzollern-Hochingen; la troisième Amélie-Augusta, épousa dom Pedro, empereur du Brésil.

Le duc Maximilien de Leuchtenberg a laissé une nombreuse lignée et les arrières-petits-fils du prince Eugène occupent à la cour de Russie un rang considérable.

de la rue de La Rochefoucauld est rempli de souvenirs de haut prix. Un sabre ayant appartenu à Mourad-Bey, donné par le général Bonaparte à son aide de camp Lavallette, le soir même de la bataille des Pyramides, enfin des reliques de Saint-Hélène, des Tuileries, de Ham, de Saint-Cloud et de Chislehurst, souvenirs des temps prospères et des heures de l'adversité.

Le grand salon, revêtu de tapisseries à fleurs, qui fait suite au salon octogone est recelé d'une serre. Une magnifique pendule du temps de l'Empire fait face à un buste de marbre blanc de l'empereur Napoléon Ier. Cette œuvre de Canova fut enfouie pendant une partie de la Restauration dans une propriété du comte de Lavallette, aux environs de Paris, à Suresnes.

Plus loin, après avoir traversé un petit boudoir, on trouve la bibliothèque. M. de Lavallette, lettré de grand goût, avait amassé en exil et dans les dernières années de sa vie de précieux matériaux pour l'histoire. Par une coïncidence singulière, dont sa fille, Mme de Forget, est justement fière, M. de Lavallette était parent, à un degré assez rapproché, des familles Berryer et Delacroix, d'où

sont issues ces deux gloires si pures, l'illustre orateur et le peintre de génie. — La salle à manger se trouve à gauche, en entrant. Cette vaste pièce et ses dépendances servaient de chambre à la comtesse de Lavallette ; elle y est morte le 18 juin 1855, dans les bras de son petit-fils Eugène de Forget et dans les miens. Les appartements de la baronne de Forget sont au premier étage et s'ouvrent sur une terrasse en plein soleil.

C'est là que se sont écoulées, entourées des soins les plus minutieux de la piété filiale les dernières années d'une existence dont les débuts furent si brillants et si agités. Depuis le drame de la Conciergerie, Mme de Lavallette ne recouvra ses facultés qu'à de rares intervalles. Son état se transforma en une profonde et silencieuse mélancolie. Elle ne cessa jamais, cependant, d'assister et même de présider aux réceptions de sa fille. Cette animation mondaine semblait même lui plaire ; bien qu'elle se refusât à prendre part aux conversations, elle en aimait le bruit et le mouvement autour d'elle. Parfois, mais bien rarement, les personnes qu'elle avait connues jadis, mon père particulièrement, par-

venaient à lui arracher quelques mots, voire quelques bribes d'entretien.

La plupart du temps, un sourire triste errant sur ses lèvres était sa seule réponse, et elle se renfermait dans son silence. Elle resta belle jusqu'à ses derniers jours. Sa taille élevée, sa démarche, ses attitudes avaient une noblesse, une majesté qui frappaient les regards. C'était bien une des dernières grandes dames de la cour si brillante de Napoléon Ier. Mme Regnaut de Saint-Jean-d'Angely, la comtesse Mollien et la duchesse de Rovigo, ses dernières contemporaines, venaient la voir fréquemment.

Un jour que Mme de Lavallette relevait d'une assez sérieuse maladie, je me trouvais, étant tout enfant, dans son appartement. Elle était fort pâle et étendue sur une chaise longue : « Viens, petit, me dit-elle dès qu'elle m'aperçut ; prends ma main, vois comme je suis faible ! Je ne pourrais plus retenir le geôlier ! » Ces paroles, rappelant l'évasion, me frappèrent vivement. On a vu plus haut, en effet que, lorsque M. de Lavallette, accompagné de sa fille et de sa gouvernante, fut sorti de prison, plusieurs minutes s'écoulèrent avant que le geôlier entrât dans le cachot pour

visiter son prisonnier. Mme de Lavallette, pour gagner quelques instants, se jeta sur cet homme avec la frénésie du désespoir, s'efforçant de le retenir à tout prix afin de l'empêcher de donner l'alarme. Une minute gagnée pouvait être le salut. C'est à cette lutte dramatique que faisait allusion Mme de Lavallette lorsqu'en souriant elle disait : « Je ne « serais plus assez forte pour retenir le geô- « lier! » Depuis le jour où elle prononça cette phrase qui dénotait à un si haut degré la plénitude de sa raison et de sa mémoire, jamais je n'entendis des lèvres de Mme de Lavallette une seconde allusion au terrible drame de sa vie.

D'autres souvenirs historiques se rattachent à l'hôtel de la rue de La Rochefoucauld. Mme de Forget, élevée au milieu de ces émotions terribles, par une mère nièce de l'impératrice Joséphine, et par un père serviteur passionné de Napoléon Ier, a gardé religieusement le culte de l'Empire. Le prince Louis-Napoléon, pendant son emprisonnement à Ham, fut régulièrement visité par sa cousine, dont le dévouement et l'abnégation ne connaissaient point de bornes. Avec cette chaleur de sentiments, ce besoin de sacrifice

dont sa mère avait été l'héroïque victime, elle eût volontiers compromis sa fortune et sa vie pour un prince qui avait à ses yeux le prestige d'un héritage de gloire et plus encore le prestige du malheur. Après la révolution de 1848, lorsque le prince prétendant, quittant l'Angleterre, vint pour la première fois à Paris, les passions étaient si vivement surexcitées, qu'il dut, avant de s'installer à l'*Hôtel du Rhin*, place Vendôme, chercher plusieurs fois un asile dans la maison de sa parente, la comtesse de Lavallette. Parvenu au trône, le nouvel empereur n'oublia pas les liens de parenté qui l'unissaient à la comtesse de Lavallette et à sa fille.

Toutefois, chose rare et qui paraîtra surprenante à quelques-uns, ce fut plutôt la baronne de Forget qui sembla oublier qu'elle était la cousine du souverain. Le prince était puissant, il était heureux, entouré de flatteurs, d'amitiés aussi nouvelles que bruyantes. Quel besoin pour lui, désormais dans la prospérité, d'un dévouement si désintéressé et si pur? Tant que dura l'Empire, la baronne de Forget demeura à l'écart, n'ayant jamais réclamé de faveur pour elle ou pour les siens. Le jour des obsèques de sa mère,

la comtesse de Lavallette, l'Empereur envoya à l'hôtel de la rue de La Rochefoucauld son premier aide de camp en grand uniforme pour conduire le deuil de son illustre parente. Mme de Forget et son fils firent remercier Sa Majesté, et ce fut tout.

Le baron Eugène de Forget, petit-fils de Mme de Lavallette, est mort l'hiver dernier dans sa terre d'Auvergne. Sa mère, petite-nièce de l'Impératrice Joséphine et cousine du prince Eugène et de la reine Hortense, est aujourd'hui la seule survivante du nom de Lavallette et représente seule la branche aînée des Beauharnais.

Paris, 22 juin 1886.

Le second fils de la baronne de Forget, Claude-Emilien de Forget, mourut en 1856 des suites d'une chûte de cheval. Il était sous-préfet de Compiègne et un décret impérial l'avait autorisé à relever le titre et le nom de son grand père maternel le comte de Lavallette.

APPENDICE

Note 1, page 9, ligne 22.

Ce fut M. de Montlosier, compatriote et compagnon d'émigration du chevalier de Forget qui eut l'idée de mariage de Mlle de Lavallette avec le fils de son ami. La jeune fille n'avait pas seize ans, lorsqu'elle quitta le couvent pour épouser en 1817 l'ancien auditeur au conseil d'Etat. M. de Lavallette était alors réfugié en Bavière auprès de son parent le prince Eugène.

A son retour en France en 1822, M. de Lavallette s'étant rendu en Auvergne, accompagné de mon père pour lequel il avait une grande affection, l'introduisit dans la famille de son gendre.

Mon père, Louis-Amédée Le Lorgne, baron d'I-

deville (1780-1852) épousa en 1823 Mlle Adelaïde de Sampigny. Auditeur au Conseil d'Etat en 1806, attaché au cabinet de l'empereur pendant les campagnes d'Allemagne et de Russie, il était maître des requêtes en 1814. Proscrit, il revint en France en 1820, et depuis 1830 jusqu'en 1848 il fut député et conseiller général de l'Allier.

Note 2, page 26, ligne 8.

Le lendemain de l'évasion du comte de Lavallette, le bruit courut à Paris que le gouvernement avait prêté les mains à la fuite du condamné à mort. Sans la complicité des autorités royales, disait-on, le prisonnier ne serait jamais parvenu à quitter la Conciergerie. Cette légende fut accréditée par les amis du gouvernement, heureux de transformer en acte de générosité et de magnanimité royale l'incurie et la négligence volontaire, peut-être, de fonctionnaires subalternes.

Le roi Louis XVIII, il faut bien le dire, n'eut jamais l'intention de faire grâce à M. de Lavallette, pas plus que de contribuer à son évasion. Le document authentique ci-joint, coupe court à toute supposition de sursis ou de grâce. Cette pièce fait partie d'une collection fort curieuse

des ordres d'exécution formée par l'exécuteur des hautes œuvres, le bourreau Samson, depuis le 7 avril 1808, jusqu'au 8 décembre 1832. Cette collection a été récemment achetée par la Bibliothéque historique de la Ville de Paris. Ce fut la veille au soir du jour où il devait être guillotiné, que M. de Lavallette s'échappa de la Conciergerie. C'est dans la nuit même, après l'évasion, que le bourreau Samson recevait du parquet l'ordre ci-joint. La victime disparue il devenait inutile de dresser l'échafaud!

PARQUET

—

COUR ROYALE
DE PARIS

L'Exécuteur des Arrêts de la Cour Royale de Paris regardera, *comme nul et non avenu*, l'ordre qui lui a été adressé hier pour l'exécution du condamné Lavallette, laditte (*sic*) exécution étant suspendue. Il voudra bien en conséquence cesser toutes les dispositions qu'il aurait pu faire en conséquence dudit ordre qu'il remettra à l'huissier porteur du présent.

3 9015 02610 5711

3 9015 02610 5711